

MARDI 7 MARS 2023 (SER - PARIS)

MARDI 30 MAI 2023 (SER - PARIS)

JEUDI 19 OCTOBRE 2023 (SER - PARIS)

MARDI 5 DÉCEMBRE (EN DISTANCIEL)



FORMATION

FORMATION
RÉSERVÉE AUX
ADHÉRENTS
DU SER

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique

L'évolution des mécanismes de soutien dédié aux énergies renouvelables et la mise en place du système de complément de rémunération interviennent dans le cadre de la publication, au niveau européen, des lignes directrices de la Commission européenne concernant les aides d'État à l'énergie et à la protection de l'environnement pour la période 2014-2020 ainsi que, au niveau français, de l'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'architecture du mécanisme de complément de rémunération doit notamment permettre de favoriser l'intégration des énergies renouvelables au marché de l'énergie et limiter les périodes de prix négatifs sur le marché. Ces objectifs font partie intégrante d'une politique énergétique qui projette d'atteindre en France 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à l'horizon 2030.

FRAIS D'INSCRIPTION 350 €HT (420 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.

Tarif ramené à 200 €HT (240 €TTC) si la formation doit être basculée en distanciel.

ÉLIGIBLE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Certifié au titre de ses actions de formation

517 professionnels formés

Opinion des stagiaires sur la session, échelle de « Très bonne » à « Passable » :

48% « TRÈS BONNE »
97% « BONNE »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Présenter l'évolution des mécanismes de soutien tel qu'elle est préconisée par la Commission européenne dans les règles sur les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie.
- Aborder le cadre réglementaire de l'intégration progressive des énergies renouvelables au marché, ainsi que les modalités et impacts la concernant, y compris dans le cadre de la mise en place du marché de capacité.

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels : développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables directement impactés par les différentes réformes touchant le marché de l'énergie.

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique

DOCUMENTATION FOURNIE

- Une pochette contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
 - Une clé USB regroupant les supports présentés sur la journée.
- En distanciel, les supports sont envoyés en format numérique.

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h15-9h30 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h30-9h45 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**

SER

9h45-10h45 **Nouveau mode de rémunération des EnR électriques**

Quel est l'impact du cadre réglementaire européen en matière d'aides d'État à l'énergie et à la protection de l'environnement ? Quels mécanismes de rémunération ont été mis en place en France pour la production d'électricité renouvelable ? Comment fonctionnent-ils ?

SER

10h45-11h00 **PAUSE CAFÉ**

11h00-11h45 **Vente directe sur le marché de l'électricité**

Le nouveau mode de rémunération de la production électrique renouvelable repose sur le principe de vente directe de l'électricité sur le marché. Comment fonctionne le marché de l'électricité et la vente directe ? Quid du marché spot et day-ahead ?

EPEX SPOT

11h45-12h30 **Complément de rémunération et rôle de la CRE**

Avec la mise en place du complément de rémunération à partir du 1^{er} janvier 2016, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) se verra confier de nouvelles missions afin, notamment, de déterminer certains paramètres de la formule de calcul de la prime. La CRE jouera également un rôle dans le contrôle de l'évolution des niveaux d'aides attribuées.

CRE

12h30-14h00 **DÉJEUNER**

14h00-16h00 **Témoignages d'agrégateurs**

Dans le cadre de la vente directe de la production d'électricité EnR sur le marché de l'électricité de nouveaux acteurs, les agrégateurs, vont être amenés à intervenir aux côtés des producteurs d'électricité EnR. Quel sera leur rôle, leur mécanismes d'intervention, les spécificités techniques d'un responsable d'équilibre ?

En alternance : ALPIQ, BCM Energy, CNR, EDF Agregio, Engie, Gazel Energie, Statkraft...

16h00-16h15 **PAUSE CAFÉ**

16h15-17h00 **Intégration des EnR au marché : retour d'expériences allemand**

Depuis plusieurs années déjà, l'Allemagne a mis en place un système de vente directe de l'électricité EnR sur le marché. Quelles sont les spécificités du modèle allemand ? Quel retour d'expérience ? Quelles difficultés rencontrées ? Quels résultats ?

OFATE

17h00-17h45 **Financement des projets EnR**

Les évolutions des mécanismes de rémunération vont devoir être pris en compte par les établissements financiers. Comment les financeurs vont-ils appréhender ce nouveau dispositif ? Quels impacts sur le financement des projets EnR ?

En alternance : BPI France, Finergreen, Green Giraffe

17h45 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation industrielle française des énergies renouvelables et regroupe l'ensemble des secteurs : biomasse (France Biomasse Énergie), bois, biocarburants, énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. Il a pour vocation de promouvoir les intérêts des industriels et des professionnels des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics, du Parlement et de toutes les instances en charge de l'énergie, de l'industrie, de l'emploi et de la Recherche.

460 ADHÉRENTS · 15 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES · 150 000 EMPLOIS

FORMATION

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique



BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

MARDI 7 MARS 2023

(SER - PARIS)

350 €HT (420 €TTC)*

MARDI 30 MAI 2023

(SER - PARIS)

350 €HT (420 €TTC)*

JEUDI 19 OCTOBRE 2023

(SER - PARIS)

350 €HT (420 €TTC)*

MARDI 5 DÉCEMBRE 2023

(EN DISTANCIEL)

200 €HT (240 €TTC)*

*TARIF ADHÉRENT DU SER

MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte du Syndicat des énergies renouvelables domicilié à BNP Paribas, compte n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et des modalités d'inscription figurant au verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET

FORMATION

Mécanisme de rémunération de la production EnR électrique



CONDITIONS GÉNÉRALES

LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION

DE HANDICAP À NOS FORMATIONS

L'intégralité des lieux de formation est accessible aux personnes en situations de handicap. Des accès et des sanitaires adaptés aux PMR sont disponibles dans les immeubles et les salles dédiés à la formation. Pour toutes les situations de handicap, l'équipe du SER prévoit un dispositif d'accueil individualisé, accompagné par des associations partenaires. Lors de votre inscription, merci d'indiquer à notre référent handicap votre situation. Un rendez-vous individuel sera alors pris pour faire le point sur les besoins et les aménagements nécessaires au bon suivi de la formation. Le cas échéant, les associations partenaires, accompagneront votre accueil. La [liste des associations](#) est disponible sur le site Internet du SER – <http://www.enr.fr> – rubrique Formation ou sur simple demande auprès de contact@enr.fr

TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **350 €HT** (420 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Une clé USB contenant l'ensemble des supports présentés, ainsi que des documents de fond sur la problématique export ;
- Une pochette regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel en raison du contexte sanitaire, les frais d'inscription sont ramenés à **200 €HT** (240 €TTC)*. Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

* Tarif adhérent du SER.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Le Syndicat des énergies renouvelables est certifié QUALIOPi au titre de ses actions de formation. Les sessions de formations du SER sont donc éligibles à la prise en charge par les fonds d'assurance formation ou OPCO. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCO au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables, et limitée à 15 participants pour favoriser les échanges, l'interactivité et les apports pédagogiques. Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à contact@enr.fr
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail à contact@enr.fr ou courrier à l'adresse **40-42 rue La Boétie, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ». Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.